



LIGNES DIRECTRICES

Le F3E propose à ses membres, à leur demande, **plusieurs types d'études** en accompagnement et cofinancement éventuel : études préalables, appuis à la planification stratégique, appuis à la mise en place ou l'amélioration de dispositifs de suivi-évaluation, appuis à la capitalisation, évaluations, appuis post-évaluation, études des effets et de l'impact, études transversales. La réalisation d'une étude avec l'accompagnement du F3E suppose l'intervention de **consultant-e(s) externes**.

A son Assemblée Générale de juin 2016, le F3E a décidé d'actualiser **son dispositif d'accompagnement, cofinancement et instruction d'études**, pour en réaffirmer les finalités et les priorités, le simplifier, le rendre plus lisible et équitable pour les membres, lui donner une vision plus globale et stratégique.

Les éléments ci-dessous présentent les **lignes directrices** de l'appel à manifestations d'intention pour accompagnement d'études par le F3E en 2017, qui s'inscrit dans ce cadre renouvelé.

NEW



POURQUOI UN APPEL A MANIFESTATION D'INTENTIONS POUR ACCOMPAGNEMENT D'ETUDES PAR LE F3E ?

- Pour améliorer la visibilité / lisibilité de l'accompagnement d'études pour les membres
- Pour faciliter l'application des priorités d'accompagnement d'études par le F3E
- Pour renforcer l'anticipation et la programmation de l'accompagnement des études pour les membres et le F3E

C'est le premier appel de ce type lancé par le F3E auprès de ses membres. Il pourra être amené à évoluer les années suivantes en fonction du bilan qui en sera fait par le Conseil d'Administration du F3E.



NEW



QUELLES SONT LES MODALITES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTENTION POUR ACCOMPAGNEMENT D'ETUDES PAR LE F3E EN 2017 ?

Les modalités de réponse et d'instruction

Il est demandé aux membres ayant l'intention de réaliser une étude (**parmi les types d'études proposés par le F3E**) avec l'accompagnement du F3E en 2017 de répondre à cet appel en suivant la **trame de note d'intention** proposée, d'ici le **lundi 21 novembre 2016** à midi (heure française).

Les membres intéressés par cet appel à manifestation d'intentions sont invités à y répondre pour leurs **projets d'études avec l'accompagnement du F3E** au cours de toute l'année 2017. Compte-tenu des calendriers de préparation par les membres et d'accompagnement / instruction des études par le F3E, **il est vivement conseillé de répondre également à cet appel à manifestation d'intentions pour des études qui seraient à réaliser au du 1er trimestre 2018.**


Les membres sont vivement encouragés à **se concerter en interne sur les manifestations d'intentions d'études au niveau de leur structure**, en amont de leur réponse éventuelle à cet appel.

Les études sélectionnées dans le cadre de cet appel à manifestation d'intentions seront considérées comme **prioritaires pour un accompagnement par le F3E en 2017**. Si des arbitrages sont à faire dans l'instruction des réponses à cet appel et selon le principe d'équité dans la répartition des moyens d'accompagnement d'études du F3E entre ses membres, la priorité sera donnée aux études portées par **des membres n'ayant pas bénéficié d'un accompagnement d'étude récent du F3E**.

Le Comité d'Examen du F3E, possiblement élargi à d'autres administrateurs du F3E, instruira les réponses à l'appel à manifestation d'intentions le jeudi 15 décembre 2016. Cette instruction se fera au regard des finalités et priorités de **l'accompagnement et du cofinancement d'études**, des présentes lignes directrices, des **fiches de présentation des différents types d'études** proposés par le F3E, cela de façon **comparative** à la lumière de l'ensemble des manifestations d'intentions reçues. Cette instruction tiendra compte également des **moyens** d'accompagnement et de cofinancement d'études du F3E en 2017.

Les aspects de cofinancement éventuel du F3E

Le F3E peut accompagner des études sans les cofinancer, il peut également les **accompagner avec un cofinancement** de sa part dans la mesure de ses moyens.



Concernant les **priorités, règles et plafonds de cofinancement d'études** du F3E et les montants de contribution des membres au fonds de péréquation du F3E en cas d'accompagnement d'une étude, nous vous invitons à consulter les informations **ici**.

Pour 2017, le F3E mobilise une enveloppe de **170.000 € pour le cofinancement d'études**. En 2017 et les années suivantes, le F3E poursuivra ses efforts pour augmenter le fonds de cofinancement d'études, avec notamment la recherche de diversification de ses partenaires techniques et financiers.

Le fonds de cofinancement d'études du F3E sera réparti, de façon indicative, au **prorata de la répartition des membres du F3E entre ONG et collectivités locales** (75-25% environ).

Les études à réaliser dans le cadre des instruments **Convention Programme (CP), Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA), Structuration du Milieu Associatif (SMA)** de l'Agence Française de Développement (AFD) sont éligibles à l'accompagnement du F3E, mais ne sont pas prioritaires pour son cofinancement compte-tenu des taux de cofinancement de ces instruments par l'AFD.



QUE SE PASSERA-T-IL SUITE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTENTION D'ETUDES ?

Les membres ayant répondu à l'appel à manifestation d'intentions recevront une réponse motivée du F3E sur les résultats de cette instruction, pour chaque projet d'étude, début janvier 2017.

Pour les membres dont le projet d'étude aura été sélectionné pour un accompagnement du F3E dans le cadre de cet appel à manifestation d'intentions

Ils seront contactés début janvier 2017 par l'équipe technique du F3E, pour **démarrer l'accompagnement** à travers la mise à disposition d'outils (fiches techniques, trame et exemples de termes de références...) et un approfondissement / précision de leur projet d'étude : enjeux, objectifs, acteurs, contenu, déroulement envisagé, calendrier budget et plan de financement (y compris le cofinancement éventuel du F3E).

NEW

Cet approfondissement donnera lieu à des **termes de référence**, qui seront **instruits par le Comité d'Examen du F3E** au cours de l'année 2017 en fonction de ses réunions (a priori février, avril, juin, octobre, décembre 2017) et des calendriers d'études souhaités par les membres concernés. Pour renforcer le dialogue et la compréhension partagée des enjeux des études, **ceux-ci seront invités à présenter (en présentiel ou à distance) leurs termes de référence au Comité d'Examen** (en réunion, temps d'échange puis temps d'instruction réservé au Comité d'Examen). Sur cette base, le Comité d'Examen donnera un avis sur les termes de référence et confirmera la décision d'accompagnement (et de cofinancement éventuel) de l'étude par le F3E.

NEW

Concernant le **traitement des appels d'offres** (idéalement restreints suite à un appel à manifestation d'intérêt), trois cas de figure seront possibles en vue de choisir les consultants qui réaliseront les études :

- Dans le cas général, la structure membre concernée sera responsabilisée pour analyser les offres et choisir une offre, sur la base du modèle de grille d'analyse des offres fourni par le F3E et en tenant compte de l'avis du chargé d'étude F3E concerné sur les offres. Dans ce cas, le Comité d'Examen est informé a posteriori de l'analyse des offres et du choix ainsi effectué.
- Si à l'instruction des termes de référence, le Comité d'Examen identifie des enjeux particuliers sur l'analyse / choix des offres, il peut décider que celui-ci soit effectué par le Comité d'Examen à sa réunion suivante, en tenant compte de l'avis de la structure membre concernée sur l'analyse des offres (sur la base du modèle de grille d'analyse des offres fourni par le F3E).
- Cette possibilité existe aussi dans le cas général sur demande du chargé d'étude F3E concerné, pour arbitrage par le Comité d'Examen en cas de désaccord entre lui et la structure membre concernée sur l'analyse / choix d'une offre.

Pour les membres dont les projets d'études n'auront pas été sélectionnés pour un accompagnement du F3E dans le cadre de cet appel à manifestation d'intentions

Ils pourront se voir proposer par le F3E d'autres modes d'accompagnement (formation notamment) ou d'appui (diffusion de recherches de consultants, mise à disposition d'outils...).

NEW

Possibilité de lancer un autre appel à manifestation d'intentions d'accompagnement d'études

Cette possibilité, au printemps 2017 pour des études à réaliser à partir du second semestre 2017, pourra être étudiée par le Conseil d'Administration du F3E en fonction des demandes des membres et de l'actualité de ses moyens d'accompagnement et de cofinancement d'études.

La date limite de réponse à cet appel à manifestation d'intentions, en envoyant votre note d'intention par e-mail à Lilian Pioch, Coordinateur des études du F3E (l.pioch@f3e.asso.fr), est **le lundi 21 novembre 2016 à midi (heure française)**.

D'ici-là, vous êtes invité(e)s si vous le souhaitez à contacter Lilian Pioch par e-mail, pour échanger sur cet appel à manifestation d'intentions et votre projet d'étude.

Une **séance d'information** est proposée aux membres le **vendredi 4 novembre, de 14h30 à 17h** (dans les locaux du F3E à Paris), pour une présentation et des échanges sur cet appel à manifestation d'intentions, sur l'activité d'accompagnement, cofinancement et instruction d'études du F3E, sur vos projets d'études : **inscriptions** par e-mail auprès de : Lilian Pioch (l.pioch@f3e.asso.fr).